



COMMUNIQUE DE PRESSE DU PARQUET GENERAL DE PARIS

31 janvier 2019

Par arrêt du 31 janvier 2019, la cour d'assises de Paris a déclaré coupables Antoine QUIRIN et Nicolas REDOUANE des faits de viols en réunion qui leur étaient reprochés, commis le 23 avril 2014 dans les locaux de la direction régionale de la police judiciaire situés au 36 quai des Orfèvres à Paris sur une femme de nationalité canadienne.

En répression, une peine de 7 années d'emprisonnement a été prononcée à leur rencontre.